



**Monsieur Vincent Macq, Procureur du Roi - Namur**

**Monsieur Pascal Ligot, Chef de Corps de la Police locale de Namur**

Namur, le 14 juillet 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Dossier de stupéfiants.

A la suite de plusieurs dossiers judiciaires ces derniers mois en matière de stupéfiants impliquant des individus de nationalité hollandaise, les services de police namurois sont particulièrement vigilants.

Cette vigilance a encore porté ses fruits ce mardi 12 juillet en soirée. Lors d'une patrouille, l'attention d'une équipe du Groupe d'Interventions Spéciales (GIS) est attirée par un véhicule et son occupant au comportement suspect. Lors de leur observation, les policiers ont constaté que le suspect pénétrait dans un immeuble du centre-ville muni d'un gros sac à dos. Quelques minutes plus tard, les policiers ont procédé au contrôle d'un autre individu sortant du même immeuble. L'individu contrôlé était en possession de plus de 2300€ et des clés du véhicule suspect. Dans les minutes qui ont suivi, 4 autres individus sont sortis du même immeuble et ont tous fait l'objet d'un contrôle policier approfondi. Deux des quatre personnes étaient également porteuses d'une importante somme d'argent, la 3ème était porteuse d'une arme prohibée (coup de poing américain). Trois des quatre individus étaient porteurs de plusieurs GSM et/ou carte SIM ce qui représentait un indice supplémentaire en matière de trafic de stupéfiants. Une perquisition a été réalisée par le GIS et le Service Enquêtes et Recherches (SER) dans l'immeuble et ses nombreux studios. Des saisies ont été

opérées dans 5 logements et dans une salle de douche commune.

Au total, ce sont:

- près d'1 Kg de marijuana
  - une petite quantité de cocaïne
  - près de 10.000€ en liquide
  - plusieurs armes blanches prohibées
  - le véhicule suspect
- qui ont été saisis.



A l'issue de cette perquisition, les 5 personnes contrôlées précédemment ont été privées de liberté. Quatre de ces personnes ont été déférées devant un Juge d'Instruction, la cinquième personne a été relaxée faute d'éléments.

Deux individus (dont le 1er suspect d'origine hollandaise) ont été placés sous mandat d'arrêt, un individu a été libéré sous conditions judiciaires et le 4<sup>ème</sup>, faute d'indices, n'a pas été inculpé par le Juge d'Instruction qui l'a remis en liberté.

Dans ce dossier, c'est la pro activité et la sagacité des policiers qui ont permis l'arrestation de plusieurs dealers fournis directement par les Pays-Bas. La vigilance et le travail d'enquête des services de police namurois restent accrus afin de limiter au maximum le développement de ce type de criminalité sur leur territoire et de décourager les candidats au trafic, qu'ils soient namurois et/ou étrangers.

Vincent MACQ  
Procureur du Roi - Namur

Pascal LIGOT  
Commissaire divisionnaire  
Chef de Corps